

Extrait du discours prononcé par le ministre Eric WOERTH devant les organisations syndicales le 11 février 2008.

« Nous réalisons une vraie fusion. Il y aura donc, à terme, des règles de gestion identiques dans la nouvelle direction. Concrètement, cela veut dire que nous aurons à mettre en place, à terme, des statuts fusionnés et des règles de gestion homogénéisées. Quand ? Dès qu'on le pourra et bien sûr après en avoir discuté avec vous. Dans l'immédiat, nous aurons donc une période transitoire. Et sur ce point, j'estime que nous avons un devoir à l'égard des agents : leur donner de la visibilité, ce qui signifie leur expliquer comment fonctionnera concrètement cette période transitoire. »